

Lutte pour le droit au télétravail

On sait que le télétravail fonctionne, mais l'employeur change arbitrairement les règles, laissant peu de recours aux personnes dont l'entente est refusée ou révoquée. Il faut inscrire le télétravail dans nos conventions collectives afin que les règles soient claires et prévisibles, et que l'employeur ne puisse les modifier comme bon lui semble.

Pourquoi c'est important

- **Protéger votre santé et la conciliation travail-vie personnelle :** le télétravail vous donne plus de contrôle sur votre journée et réduit le risque d'épuisement professionnel, de stress et de fatigue causée par les déplacements.
- **Favoriser l'équité et l'accessibilité :** la flexibilité améliore les perspectives d'emploi pour les personnes proches aidantes, ayant un handicap et vivant loin des grandes villes.
- **Réduire les coûts pour les membres et les contribuables :** travailler à la maison, c'est un bon moyen de diminuer la pollution et d'économiser des milliers de dollars en transport, et plus faire épargner aux contribuables des milliards de dollars en libérant des bureaux dont on n'a plus besoin.



Ce que les membres nous disent

82 % estiment que le télétravail est un enjeu important.

86 % s'opposent fortement à la présence obligatoire au bureau.

Le gouvernement a pris un engagement (qu'il n'a pas tenu)

En 2023, l'AFPC a obtenu une lettre d'entente sur le télétravail pour vous protéger contre toute décision arbitraire et rigide, prise sans consultation.

Mais en pleines négos, le gouvernement a fait volte-face en imposant à tout le monde la présence au bureau, sans aucune consultation ni justification. Voilà pourquoi il faut inscrire le télétravail dans nos contrats de travail.

Que réclame l'AFPC?

Nous voulons des règles claires dans les conventions collectives pour protéger le droit au télétravail et obliger le gouvernement à rendre des comptes.

- **Fin des directives généralisées** : pour empêcher les ministères d'imposer à tout le monde des limites arbitraires et des jours obligatoires au bureau.
- **Évaluation juste de chaque demande** : pour que les gestionnaires tiennent compte des fonctions de la personne et de ses circonstances personnelles.
- **Droit au télétravail ponctuel** : pour que vous puissiez faire du télétravail temporairement ou au besoin, sans entente à long terme, et que votre gestionnaire ne puisse le refuser sans motif valable.
- **Obligation de rendre des comptes** : pour que l'employeur fasse preuve de transparence en fournissant à l'AFPC chaque trimestre des données sur toutes les demandes de télétravail approuvées et refusées dans les ministères.

« Le télétravail améliore la productivité, réduit les bouchons de circulation et la pollution et crée de bons emplois en région, tout en générant des économies pour les fonctionnaires et les contribuables. »

– Sharon DeSousa,
présidente nationale de l'AFPC

Solidarité au travail

Tout commence par une conversation. Parlez à vos collègues de l'importance du télétravail dans cette ronde de négociations.

1. Quel impact a eu le télétravail sur vos déplacements quotidiens, votre conciliation travail-vie personnelle et vos dépenses familiales?
2. Dans votre ministère, prend-on les décisions concernant le télétravail de façon juste et équitable ou impose-t-on des directives unilatérales?
3. Pourquoi est-il mieux d'avoir des dispositions sur le télétravail dans la convention collective que de s'en remettre aux politiques de l'employeur?



Pour en savoir plus et vous impliquer



Scannez le code QR pour consulter la [page de votre unité de négociation](#). Vous y trouverez nos revendications, une FAQ et des ressources qui vous donneront de l'élan pour toute la durée des négos.



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

syndicatafpc.ca